

«Les évadés fiscaux ont intérêt à se régulariser»

Par Propos recueillis par Catherine Dubouloz Paris
Le député français Yann Galut plaide pour que Paris donne aux évadés fiscaux un moyen de régulariser leurs fonds

Yann Galut assume sa position. Le député socialiste français, désigné cette semaine rapporteur sur le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale, soutient l'idée de réactiver un bureau de régularisation pour les contribuables français qui possèdent des avoirs non déclarés à l'étranger, en particulier en Suisse. Le parlementaire a d'ailleurs rencontré jeudi Bernard Cazeneuve, le ministre du Budget, pour «amorcer un dialogue avec lui». Le dossier est politiquement délicat: vendredi, le ministre a admis que le gouvernement réfléchit à un nouveau mécanisme de mise en conformité, tout en précisant qu'il n'est question «ni d'amnistie, ni de cellule de régularisation opaque appliquant des règles dérogatoires».

Le Temps: Vous êtes favorable à une cellule de régularisation. Or jusqu'à présent, la gauche s'est opposée à toute forme de quittance ou d'amnistie pour les fraudeurs. Qu'est-ce qui a changé? Etes-vous devenu pragmatique?

Yann Galut: Oui, je souhaite être pragmatique. Contrairement à l'ancien gouvernement, qui avait un discours officiel et une pratique différente, nous faisons de la lutte contre l'évasion fiscale une priorité. Pour cela, nous allons mettre en place un dispositif légal extrêmement dur: les fraudeurs doivent prendre conscience qu'on ira les chercher et qu'on les condamnera lourdement.

A partir de là, je considère qu'en parallèle de la mise en place des nouvelles règles, nous devons remettre les compteurs à zéro, permettre à celles et ceux qui par le passé ont fraudé de remettre à plat leur situation. Mais cette cellule ne sera pas une prime aux fraudeurs. Mon souhait, c'est que les évadés fiscaux payent leur impôt au taux français sur les années non prescrites et en plus s'acquittent d'une amende.

– Ne craignez-vous pas qu'après l'affaire Cahuzac, une partie de la gauche et des Français ne comprennent pas cette position?

– En effet, nos concitoyens ne comprendraient pas qu'on régularise les fraudeurs avec une sorte d'amnistie, au moment où on leur demande des efforts. D'après moi, les taux de pénalité devraient donc se situer entre 30 et 50% des avoirs. Mais à partir du moment où on durcit la législation et où la sanction financière est importante, j'espère que la gauche de la gauche et les Français comprendront. La semaine dernière, une dame d'une cinquantaine d'années est venue me voir; elle m'a raconté avoir hérité d'un compte en Suisse lié à une histoire familiale. Depuis, elle est terrorisée, ne sait pas quoi faire et souhaite se mettre en conformité avec la loi. Cette

histoire m'a touché. Il faut donner aux gens la possibilité de remettre les compteurs à zéro.

– Pour cela, il faut être incitatif...

– Oui, le mécanisme doit être incitatif. Mais il doit y avoir une sanction et un message: le taux peut paraître important, mais après, lorsque la nouvelle législation entrera en vigueur, il n'y aura plus la possibilité de faire quoi que ce soit.

– Le mécanisme de régularisation serait donc provisoire?

– Oui. D'après moi, il devrait s'appliquer durant une période de quelques mois. Ensuite, ce sera terminé. La loi sera appliquée et elle permettra d'obtenir plus facilement des informations. Un nouveau délit de fraude fiscale en bande organisée sera créé. Nous permettons l'infiltration dans les établissements, les écoutes, nous augmentons les sanctions qui iront jusqu'à sept ans de prison et 2 millions d'euros d'amende. Nous allons aussi rendre possible l'utilisation de fichiers dont la provenance est illégale et je peux vous dire que Bercy s'en est déjà vu proposer. Mon message aux détenteurs de comptes cachés est celui-là: ils ont un intérêt pénal à se régulariser et je souhaite que le gouvernement français leur en donne les moyens. Ils devront saisir cette chance, car il n'y en aura pas d'autre.

– Envisagez-vous un traitement plus clément pour les fraudeurs passifs qui ont hérité de comptes en Suisse que pour les fraudeurs actifs, qui ont eux-mêmes exfiltré leurs avoirs?

– Non. Il ne s'agit pas de faire une cellule de dégrisement comme celle mise en place par Eric Woerth. Les règles doivent être transparentes, connues à l'avance, critères et pénalités doivent être les mêmes pour tous et non calculées à la tête du client. Enfin, un contrôle parlementaire doit pouvoir s'exercer. C'est là ma volonté politique, je ne sais pas ce que fera le gouvernement.

– Les contribuables qui s'auto-dénonceraient recevraient-ils une garantie de non-poursuites pénales?

– On ne le déclarera sans doute pas de cette manière-là. Mais actuellement, les contribuables qui se régularisent et paient une amende ne sont pas poursuivis pénalement. Mon souhait, c'est que cela perdure durant la période de régularisation.

– Avez-vous une estimation du nombre de contribuables français qui auraient des comptes cachés en Suisse et des montants déposés?

– Nous avons des ordres de grandeur, qui ne sont pas très scientifiques. Nous pensons qu'il y a entre 150 000 et 300 000 comptes bancaires de Français en Suisse. L'évasion fiscale des particuliers est estimée entre 20 et 40 milliards d'euros par an, dont le tiers serait en Suisse, selon les ONG et certains chercheurs.

– Avez-vous évalué le montant qui pourrait être récupéré par le fisc avec une nouvelle cellule de régularisation?

– Non. Mais la somme récoltée par la cellule Woerth avait été de 1,3 milliard d'euros sur 7 milliards rapatriés, ce n'est pas négligeable. A mes yeux, la perspective de faire

rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat est une motivation supplémentaire pour aller de l'avant.

LE TEMPS© 2013 Le Temps SA